HOUNIE Jean-François

De: Maslacq Infocom <maslacqinfo@gmail.com>
Envoyé: lundi 22 septembre 2025 17:04
À: Enquete publique PLUI
Cc: Jean-Michel NAULE; Willemien ARTIGAU; Nadine RAFFIER
Objet: Copie du mail de Mme Boisot demandé pour illustrer notre contribution à la commission d'enquête enregistrée sous CE 209
Pièces jointes: Mail Boisot.pdf

Monsieur le commissaire,
J'ai vu le Maire ce matin, il ma' donné copie du mail de Mme Boisot que nous évoquions dans notre contribution CE209
Je vous la communique ci-joint
Cordialement

Alain de LAPPARENT

Commission Information Communication
Commune de Maslacq
16 rue de la Carrère
64300 MASLACQ
0674379294 - 0559676079

Sans virus.www.avast.com

De : BOISOT Béatrice <b-boisot@cc-lacqorthez.fr>
Envoyé : mercredi 5 février 2025 11:13
À : NAULE Jean <jnaule64@gmail.com>
Cc : Mairie de Maslacq <contact@maslacq.fr>; LARTIGUE Stéphane <s-lartigue@cc-lacqorthez.fr>; BILLAUT Patrice <p-billaut@cc-lacqorthez.fr>
Objet : RE: QUESTIONS PLUI

Bonjour Monsieur le Maire,

Voici ci-dessous les réponses apportées aux questionnements posés :

Zone réservées :
A votre demande nous avons repris les emplacements réservés de votre PLU actuel. Nous pourrons revoir ces éléments durant la période de consultation des Personnes Publiques Associées.

Axe de développement du PLH :
La densité sur votre commune et les possibilités d'accueil de nouvelles populations et de constructions à venir sont compatibles avec le PLH qui a été voté par les Elus communautaires.

ZAEnR :
Nous avons repris les éléments identifiés par la commune dans le cadre de la procédure ZAEnR, mais il s'ajoute à cela le document cadre de la Chambre d'Agriculture 64 qui a identifié en référence à al loi, les lacs et autres (ancienne carrière, etc.) comme surface pouvant accueillir des projet d'énergies renouvelables.

Surfaces par zone :
La surface par zone vous sera communiquée dès l'arrêt de projet du PLUi, le dossier complet vous sera communiqué dans le cadre de la consultation des PPA. A ce jour, les besoins estimés pour votre commune vous ont été transférés avec les arbitrages lors des dernières rencontres communales pour rappel il s'agissait :

Communes	Besoin en hectare pour la production de logements (durée PLUI)	Potentiel de densification (dents creuses et mutation)	Poche d'urbanisation et extensions en zones urbaines	Total potentiel + poche d'urbanisation + extension	Demande de zones 1AU et 2AU pré-zonage	Différence entre besoin pour répondre aux objectifs du PLH et hectares souhaités
Maslacq	2,9	1	1,1	2,1	0	0,8

Enquête publique :

La commission d'enquête publique (3 à 5 commissaires enquêteurs) va être connue prochainement, une organisation sera communiquée aux communes sachant que plusieurs permanences seront organisées sur l'ensemble du territoire et notamment le samedi afin que le public puisse se rendre à la rencontre du commissaire enquêteur. Le dossier d'enquête publique sera mis à la connaissance du public lors des permanences et à l'antenne de la CC Lacq-Orthez à Orthez ainsi qu'au Siège à Mourenx.
Le document sera consultable sur le site internet de la CC Lacq-Orthez, une adresse dédiée sera créée pour que le public puisse faire part de ses remarques ou doléances.
Une information réglementaire sera faite à la population par voie de presse, affichage, site internet, etc.

Les dates sont du 16 août au 16 septembre 2025.

DPU
Un travail interne est actuellement réalisé et vous sera prochainement présenté pour décision concernant le mode de délégation.

Restant à votre disposition
Bien cordialement